

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20231130-27

AR Prefecture

063-20070712-20231130-20231130_27-DE

Publié le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STURMA, Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

AVIS RELATIF AUX REGLEMENTATIONS DES BOISEMENTS DE CHARNAT, NOALHAT, PASLIERES, PUY-GUILLAUME ET SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article R126-5 ;
Considérant le courrier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme daté du 31 octobre 2023 sollicitant l'avis du Conseil communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM).

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_27-DE

Reçu le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

Le rapporteur rappelle que la réglementation des boisements consiste à réaliser un zonage d'un territoire communal définissant des secteurs où le boisement est :

- soit libre ;
- soit interdit ou interdit après coupe rase ;
- soit réglementé ou réglementé après coupe rase.

Elle répond à 5 objectifs :

- maintien des terres pour l'agriculture ;
- préservation des paysages ;
- protection des milieux naturels ;
- protection de la ressource en eau ;
- préservation des risques naturels.

La réglementation des boisements est portée par le Conseil départemental et mise en place au niveau communal ou intercommunal par une commission communale ou intercommunale. D'ailleurs, dans le Puy-de-Dôme, les zones où les boisements existants sont gênants pour l'agriculture ou le cadre de vie peuvent bénéficier d'aides départementales en vue de leur suppression.

La révision des réglementations des boisements de CHARNAT, NOALHAT, PASLIÈRES, PUY-GUILLAUME et SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX a été initiée en août 2021.

Le projet a été validé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) dédiée le 4 mai 2023.

Quant à l'enquête publique, elle s'est déroulée du 19 juin au 19 juillet 2023.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Émet** un avis favorable relatif aux réglementations des boisements de CHARNAT, NOALHAT, PASLIÈRES, PUY-GUILLAUME et SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX ;
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 44

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 39

Pour :38

1 Contre : S. FAYET

12 Abstentions : F. CHONIER, J-F DELAIRE, F. BARADUC, C. CHASSANG, Y. GACON, D. CORNET, E. BOUCOURT, F. LAID, F. ROUX, P. ROZE, J-M. LAVEST, D.BALISONI.

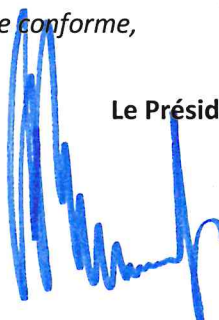
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon